



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 31

Date de révision : 31-juil.-2015

Conformément à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), il est obligatoire de fournir une Fiche de Données de Sécurité (FDS) dans le cas de substances ou mélanges dangereux. Ce produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Par conséquent, les exigences de l'article 31 de REACH en matière de production d'un tel document et du contenu de chaque rubrique ne s'appliquent pas ici

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Code produit : TW600
Nom du produit : ThermalWrap™ TW600
Numéro d'enregistrement REACH: Voir section 3
Synonymes : Aucun(e)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Divers, Matériau isolant, Produits industriels, Absorbant
Utilisations déconseillées : Non connu d'après le dossier d'enregistrement joint de REACH.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Cabot, Administration régionale EMEA*
CABOT SUISSE GmbH
Mühlentalstrasse 36
8200 Schaffhausen
Suisse
Tél. : +41 (0) 52 630 3838
Fax : +41 (0) 52 630 3810

Cabot, Centre de Service aux Entreprises-zone EMEA*
101 Mukusalas Street
LV-1004 Riga
Lettonie
Tél. : +371 67050700

* Europe, Moyen-Orient et Afrique

Adresse e-mail : SDS@cabotcorp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Service 24 h/24, 7 j/7
Allemagne : N° CHEMTREC 0800-181-7059
N° CHEMTREC international : +1 703-741-5970 ou +1-703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), ses diverses modifications et adaptations.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme :
Aucun(e)

Mention d'avertissement :
Aucun(e)

Mentions de danger :
Aucun(e)

conseils de prudence:
Aucune

2.3. Autres dangers

Ne pas exposer à des températures supérieures à 125°C. Les produits de combustion dangereux peuvent inclure du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du formaldéhyde. Produits de décomposition organiques.

Principales voies d'exposition : Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation mécanique. Éviter tout contact avec les yeux.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation mécanique et un dessèchement cutané. Éviter tout contact avec la peau. Aucun cas de sensibilisation n'a été rapporté chez l'homme.

Inhalation : Les poussières peuvent être irritantes pour les voies respiratoires. Mettre en place une ventilation par aspiration adaptée au niveau des machines ainsi qu'aux endroits où des poussières peuvent être générées. Voir également la section 8.

Ingestion : Aucun effet indésirable sur la santé n'est supposé se produire. Voir section 11.

Cancérogénicité : Ne contient aucune substance répertoriée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), le Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP), l'Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis (OSHA), l'Association américaine des hygiénistes industriels (ACGIH) ou l'Union européenne (UE) à une teneur supérieure à 0,1 %. Voir également la section 11.

Effets sur certains organes cibles : Peau, Poumons, Voir section 11

États pathologiques aggravés par l'exposition : Asthme, Trouble respiratoire, Troubles cutanés

Effets potentiels sur l'environnement : Aucun(e) connu(e). Voir section 12.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Silica, [(trimethylsilyl)oxy]-modified	-	102262-30-6	45-85	-	-	*
Copolyolefin bicomponent fiber	Not Listed	-	15-55	-	-	-

Autres informations :

Le trait d'union (-) signifie « Sans objet »

*

Numéro d'enregistrement REACH:

Silice amorphe de synthèse : 01-2119379499-16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau	Laver soigneusement au savon et à l'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Inhalation	En cas de toux, de dyspnée ou d'apparition d'autres symptômes respiratoires, transporter la victime à l'extérieur. Consulter un médecin si les symptômes persistent. Si nécessaire, restaurer une respiration normale via des mesures de premiers secours standard.
Ingestion :	Ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner à boire plusieurs verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les symptômes et effets connus les plus importants sont décrits dans la Section 2 et/ou la Section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau.

Moyens d'extinction déconseillés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique : Peut dégager du formaldéhyde en cas de chauffage à haute température en présence d'air. Le formaldéhyde est un sensibilisateur de la peau et des poumons et est reconnu comme substance cancérigène.

En cas d'exposition aux flammes, les polyesters peuvent brûler en libérant des émanations et des vapeurs toxiques et/ou inflammables.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Le Formaldéhyde. Produits de décomposition organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un équipement de protection adéquat. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Risque d'explosion en cas de poussière: Sans objet. Ne provoquera pas d'explosion de poussières.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter toute formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuelle. Voir également la section 8.

Pour les secouristes : Porter les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir le produit répandu sur le terrain, si possible. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement avec un système d'aspiration. Il est recommandé d'utiliser un aspirateur muni d'un dispositif de filtration de particules d'efficacité élevée (HEPA). Ne pas générer de nuage de poussières en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Un balayage ou essuyage à sec n'est pas recommandé. Voir section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Mettre en place une ventilation par aspiration adaptée au niveau des machines ainsi qu'aux endroits où des poussières peuvent être générées. Ne pas générer de nuage de poussières en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des conditions ambiantes.

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (MGR) Conformément à l'article 14.4 du règlement REACH, aucun scénario d'exposition n'a été développé, la substance n'étant pas dangereuse.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition : Aucune limite d'exposition n'est établie pour ce produit. Les limites d'exposition des composants ou de composants similaires sont indiquées ci-après. Le tableau ci-après est un résumé. Pour plus de détails, consulter la législation correspondante.

Silice amorphe, les limites d'exposition réglementaires concernent la silice de forme générale, n° CAS 7631-86-9 :

- Australie : 2 mg/m³, TWA, respirable
- Autriche MAK 4 mg/m³, TWA, Fraction inhalable
- Finlande : 5 mg/m³
- Allemagne TRGS 900 : 4 mg/m³, TWA, fraction inhalable
- Inde : 10 mg/m³, TWA
- Irlande : 2,4 mg/m³, TWA, poussières respirables
- Norvège : 1,5 mg/m³, TWA, poussières respirables
- Suisse : 4 mg/m³, TWA
- Royaume-Uni, WEL : 6 mg/m³, TWA, fraction inhalable
- 4 mg/m³, TWA, fraction respirable
- États-Unis, OSHA, PEL : 6 mg/m³ (54 FR2701)

Poussières, ou particules non spécifiées ailleurs :	Belgique : 10 mg/m ³ , TWA, inhalable 3 mg/m ³ TWA, respirable
	Chine : 8 mg/m ³ , TWA mg/m ³ , STEL
	France : 10 mg/m ³ , TWA, poussières inhalables mg/m ³ , TWA poussières respirables
	Italie : 10 mg/m ³ , TWA, inhalable mg/m ³ , TWA, respirable
	Malaisie : 10 mg/m ³ , TWA, inhalable mg/m ³ , TWA, respirable
	Espagne : 10 mg/m ³ , VLA, inhalable 3 mg/m ³ , VLA, respirable
	États-Unis, ACGIH - PNOS : 10 mg/m ³ , TWA, inhalable mg/m ³ , TWA, respirable
États-Unis, OSHA - PEL : 15 mg/m ³ , TWA, poussières totales mg/m ³ , TWA, respirable	

REMARQUE :

Dans ses installations à l'échelle mondiale, Cabot Corporation manipule la silice à la valeur limite d'exposition professionnelle TRGS 900 en vigueur en Allemagne de 4 mg/m³, MPT, fraction inhalable

MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentration (Concentration maximale sur le lieu de travail)

PEL : Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)

PNSA : Particules, non spécifiées par ailleurs

STEL : Short Term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme)

TRGS : Technische Regeln für Gefahrstoffe (Règles techniques pour les matières dangereuses)

TWA : Time Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)

États-Unis, ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

États-Unis, OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

VLA : Valore Limite Ambientale (Valeur ambiante limite)

WEL : Workplace Exposure Limit (Limite d'exposition sur le lieu de travail)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) : Silice amorphe de synthèse: Comme exigé par le Règlement UE REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, le Synthetic Amorphous Silica REACH Consortium (Consortium des industries de la silice amorphe de synthèse pour REACH) (auquel appartient Cabot Corporation), a établi un niveau dérivé sans effet (DNEL) de 4 mg/m³, fraction inhalable (Allemagne, TRGS 900, valeur limite d'exposition professionnelle), pour la silice amorphe de synthèse.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Sans objet.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Vérifier l'existence d'une ventilation adaptée au maintien de l'exposition en dessous des valeurs limites professionnelles. Mettre en place une ventilation par aspiration adaptée au niveau des machines ainsi qu'aux endroits où des poussières peuvent être générées.

Équipement de protection individuelle [EPI]

Protection respiratoire :	Un respirateur homologué peut être nécessaire si la ventilation par aspiration localisée n'est pas adaptée.
Protection des mains :	Porter des gants de protection pour éviter le dessèchement de la peau. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit. Se laver les mains et les autres parties exposées de la peau avec un savon doux et de l'eau.
Protection des yeux/du visage :	Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection de la peau et du corps :	Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements doivent être lavés quotidiennement. Les vêtements de travail ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Autres :	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Une douche de sécurité et un rince-œil d'urgence doivent être disposés à proximité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Conformément à toutes les législations locales et obligations d'autorisation applicables aux poussières.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Solide	Odeur :	Aucun(e).
Aspect :	Flexible blanket	Seuil olfactif :	Aucune information disponible
Couleur :	blanc		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	Remarques • Méthode	
pH :		Aucune information disponible	
Point de fusion/point de congélation :	1700	Le cœur de la fibre fond à environ 256 °C, et la gaine à diverses températures entre 110 °C et 150 °C (fibre bicomposant en co-polyoléfine)	
Point / intervalle d'ébullition :		Sans objet	
Taux d'évaporation :		Sans objet	
Pression de vapeur :		Sans objet	
Densité de vapeur :		Sans objet	
Densité :	50 - 100 kg/m ³	Aucune information disponible	
Densité apparente :		Sans objet	
Densité à 20°C :		Aucune information disponible	
Solubilité dans l'eau:		Aucune information disponible	
Solubilité(s) :		Aucune information disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):		Sans objet	
Température de décomposition :	> 125 °C		
Viscosité :		Sans objet	
Viscosité cinématique :		Sans objet	
Viscosité dynamique :		Sans objet	
Propriétés oxydantes :		Pas de propriétés oxydantes	

Point de ramollissement :	Aucune information disponible
Teneur en COV (%) :	négligeable
% de composants volatils (en volume) :	Aucune information disponible
% de composants volatils (en masse) :	Aucune information disponible
Tension superficielle :	Sans objet
Propriétés explosives :	Non explosible
Point éclair :	Sans objet
inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limites d'explosivité dans l'air - Supérieure (g/m ³) :	Sans objet
Limites d'explosivité dans l'air - Inférieure (g/m ³) :	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité :	Aucune information disponible
Température minimale d'inflammation :	Aucune information disponible
Énergie minimale d'inflammation :	Aucune information disponible
Énergie d'inflammation :	Aucune information disponible
Pression absolue maximale d'explosion :	Sans objet
Vitesse maximale de montée en pression :	Sans objet
Vitesse de combustion :	Aucune information disponible
Valeur Kst :	Sans objet
Classe d'explosion de poussières :	Sans objet

Le paramètre a pour mention « sans objet » en raison des propriétés intrinsèques de la substance
La mention « Sans information disponible » signifie que le test n'a pas été effectué

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e)

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Cette matière ne génère pas ni n'entretient les conditions qui pourraient entraîner une explosion de poussières ou un incendie. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute formation de poussières. Toutes les pièces métalliques des équipements de mélangeage et de transformation doivent être mises à la terre. Avant toute opération de transfert, vérifier que tous les équipements sont mis à la terre.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : En cas d'exposition aux flammes, les polyesters peuvent brûler en libérant des émanations et des vapeurs toxiques et/ou inflammables. Le cœur de la fibre fond à environ 256 °C, et la gaine à diverses températures entre 110 °C et 150 °C (fibre bicomposant en co-polyoléfine).
Chauffer au-delà de 300°C conduit à la décomposition du traitement de surface de l'aérogel. Les vapeurs issues de la décomposition du produit doivent être éliminées par aspiration. Peut dégager du formaldéhyde en cas de chauffage à haute température en présence d'air. Le formaldéhyde est un sensibilisateur de la peau et des poumons et est reconnu comme substance cancérigène.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), le Formaldéhyde, Produits de décomposition organiques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit tel que formulé n'a pas été testé. Les informations fournies se basent les données des composants et la toxicologie de produits similaires: Silice amorphe de synthèse, Silice amorphe de synthèse traitée.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 orale : DL50/orale/rat = > 5000 mg/kg. Aucun décès ni aucun signe de toxicité n'ont été observés pendant les périodes d'observation après administration orale unique de la substance. (OCDE 423).

CL50 inhalation : En raison des caractéristiques physiques du produit, aucun mode opératoire d'essai adapté n'est disponible

DL50 cutanée : Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même

Silice amorphe de synthèse DL50/cutanée/lapin = > 2000 mg/kg Très léger érythème passager chez un animal. Aucun signe de toxicité systémique ou vis-à-vis d'un organe (essai n° 402 de l'OCDE)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Indice d'irritation primaire = 0.0 @ 24 hr. Non classé comme un irritant (essai n° 404 de l'OCDE).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé comme un irritant dans les études effectuées sur le lapin (essai n° 405 de l'OCDE). De fortes concentrations en poussières sont susceptibles de provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation : Non sensibilisant. Une étude d'hypersensibilité de contact prolongé a été réalisée sur le cochon d'Inde en utilisant la technique Buehler.

Mutagénicité :	Non mutagène d'après le test d'Ames. Négatif selon l'essai d'aberration chromosomique sur des cellules CHO (ovaire de hamster chinois).
Cancérogénicité	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même. Silice amorphe de synthèse. Aucun indice de cancérogénicité n'a été observé chez de nombreuses espèces animales à la suite d'une exposition répétée par voie orale ou par inhalation à de la silice amorphe. De la même façon, les études épidémiologiques ne montrent aucun indice de cancérogénicité chez les ouvriers d'usines de production de silice amorphe.
Toxicité pour la reproduction et le développement :	Aucun effet sur les organes reproducteurs ni sur le développement fœtal n'a été rapporté dans les études de toxicité chez l'animal.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :	Aucune toxicité spécifique pour certains organes cible n'est attendue après exposition orale unique, cutanée unique ou par inhalation unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même. Silice amorphe de synthèse traitée: Toxicité à dose répétée : orale (rat), 28 j, alimentation, aucun effet nocif significatif lié au traitement aux doses testées. Dose dérivée sans effet nocif (NOAEL) de l'ordre de 1000 mg/kg/j. Silice amorphe de synthèse: Toxicité à doses répétées : voie orale (rat), 2 semaines à 6 mois, pas d'effets indésirables liés au traitement significatifs à des doses allant jusqu'à 8 % de silice dans le régime alimentaire. Toxicité à doses répétées : inhalation (rat), 13 semaines, concentration minimale avec effet observé (CMEO) = 1,3 mg/m ³ sur la base d'effets modérés et réversibles dans les poumons. Toxicité à doses répétées : inhalation (rat), 90 jours, CMEO = 1 mg/m ³ sur la base d'effets réversibles dans les poumons et d'effets dans la cavité nasale. Sur la base des données disponibles, un classement en STOT-RE ne se justifie pas.
Danger par aspiration :	D'après l'expérience industrielle et les données disponibles, aucun danger par aspiration n'est attendu.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique :	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même. La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité. Silice amorphe de synthèse. Poisson (Brachydanio rerio), CL50 (96 h) : > 10 000 mg/l ; (Méthode : OCDE 203). Aucune toxicité aigüe vis-à-vis de la Daphnée avec CE et CE ₅₀ compris dans l'intervalle allant de > 1000 à 10 000 mg/L (essai n° 202 de l'OCDE).
-------------------------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune attente du fait des propriétés physicochimiques de la substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: Aucune migration attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Avis de non-responsabilité : Les informations de la présente section concernent le produit tel que livré dans sa composition prévue, comme décrit en section 3 de la présente FDS. Toute contamination ou transformation est susceptible de modifier les caractéristiques des déchets et les exigences s'y appliquant. Les réglementations peuvent également s'appliquer aux récipients vides, aux revêtements intérieurs ou au liquide de rinçage. Les réglementations nationales, régionales ou locales peuvent être différentes des réglementations internationales. La personne à l'origine des déchets a l'obligation de déterminer leur bonne classification

Liste du Code des déchets : Sans objet

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés: L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

14.1 N° d'identification ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé

IMDG

14.1 N° d'identification ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé

RID

14.1 N° d'identification ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé

14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

ADR

14.1 N° d'identification ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

OACI (aérien)

14.1 N° d'identification ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

IATA

14.1 N° d'identification ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

N'est pas une substance dangereuse selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), ses divers amendements et adaptations et la Directive 67/548/CEE.

Réglementations nationales

Allemagne Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)
 Suisse : Classe de poison, Suisse : Indéterminé(e)

Inventaires internationaux

TSCA – Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire	Est conforme
DSL/NDSL – Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques	Est conforme
EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes/Liste européenne des substances chimiques modifiées	Est conforme
ENCS – Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles	Est conforme
IECSC – Inventaire chinois des substances chimiques existantes	Est conforme
KECL – Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées	Est conforme
PICCS – Inventaire philippin des substances et produits chimiques	Est conforme
AICS – Inventaire australien des substances chimiques	Est conforme
NZIoC – Inventaire néo-zélandais des produits chimiques	Est conforme
TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory (Inventaire taiwanais des substances chimiques)	Est conforme

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique UE : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance. Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour la silice amorphe de synthèse.

Scénarios d'exposition UE : Conformément à l'article 14.4 du règlement REACH, aucun scénario d'exposition n'a été développé, la substance n'étant pas dangereuse.

16. AUTRES DONNÉES

Utilisation dans les produits pharmaceutiques :

Interdit

Utilisation comme additif alimentaire :

Interdit

Contacts:

Site de fabrication

Cabot Aerogel GmbH
Industriepark Hoechst D660
65926 Frankfurt am Main
ALLEMAGNE
Tél : (+49) 69-305-22102
Télécopie : (+49) 69-305-22103

Avis de non-responsabilité :

Les informations présentées se basent sur des informations que Cabot Corporation considère comme exactes. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée. Les informations sont fournies exclusivement à titre informatif. Cabot n'assume aucune responsabilité légale relative quant à leur utilisation ou de la confiance à leur accorder. En cas de différence entre les informations contenues dans ce document traduit et sa version anglaise, c'est la version anglaise qui prime.

Préparé par : Cabot Corporation - Département hygiène, sécurité et environnement

Date de révision : 31-juil.-2015

® et « TM » indiquent des marques de Cabot Corporation.

Fin de la Fiche de données de sécurité